

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS991

présenté par

Mme Wonner, Mme Rist, M. Borowczyk, Mme Lecocq, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Bagarry, M. Belhaddad, Mme Bourguignon, Mme Brocard, M. Chiche, M. Da Silva, M. Marc Delatte, Mme Dufeu, Mme Fabre, Mme Fontaine-Domeizel, Mme Gaillot, Mme Grandjean, Mme Hammerer, Mme Iborra, Mme Janvier, Mme Khattabi, Mme Lazaar, Mme Limon, M. Maillard, M. Mesnier, M. Michels, Mme Peyron, M. Pietraszewski, Mme Pitollat, Mme Robert, Mme Romeiro Dias, M. Taché, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Touraine, Mme Vanceunebrock, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Le Gendre et les membres du groupe La République en Marche

ARTICLE 25

À l'alinéa 48, après le mot :

« soins »

insérer les mots :

« et l'offre médicosociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les soins en santé mentale de demain ne doivent plus être hospitalo-centrés. Si l'hôpital est un acteur de santé mentale comme les autres, il convient d'ouvrir la prise en charge des patients vers le médico-social et le social qui peuvent encourager et faciliter la réhabilitation psychosociale des individus, objectif ultime à atteindre.

Pour cette raison, cet amendement vise à ce que l'offre médicosociale sur un territoire soit bien prise en compte.